

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Aussenpolitik</b>
Schlagworte	<b>Keine Einschränkung</b>
Akteure	<b>Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz (AUNS; -2022)</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2024</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ammann, Amando  
Barras, François  
Burgos, Elie  
Caretto, Brigitte  
Clivaz, Romain  
Eperon, Lionel  
Hulliger, Caroline  
Käppeli, Anita  
Mach, André  
Pasquier, Emilia  
Schnyder, Sébastien

## Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Barras, François; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz (AUNS; -2022), 1990 - 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Beziehungen zur EU	3
Beziehungen zu internationalen Organisationen	9

## Abkürzungsverzeichnis

<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>AUNS</b>	Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz
<b>SPK-NR</b>	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>EWR</b>	Europäischer Wirtschaftsraum
<b>SGB</b>	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>SGV</b>	Schweizerischer Gewerbeverband
<b>EG</b>	Europäische Gemeinschaft
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>WWF</b>	World Wide Fund for Nature

---

<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>ASIN</b>	Action pour une Suisse Indépendante et Neutre
<b>CIP-CN</b>	Commission des institutions politiques du Conseil national
<b>UE</b>	Union européenne
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>EEE</b>	l'Espace économique européen
<b>USS</b>	Union syndicale suisse
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>USAM</b>	Union suisse des arts et métiers
<b>CE</b>	Communauté européenne
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie publique
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>WWF</b>	World Wide Fund for Nature

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Aussenpolitik

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 14.03.2008  
ELIE BURGOS

L'ASIN a lancé sa première **initiative populaire fédérale**, intitulée « **Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!)** », au mois de février. Cette initiative populaire vise à étendre le référendum obligatoire : les conventions et traités internationaux dans les secteurs importants (art. 64 Cst.) devraient être soumis au vote du peuple et des cantons.<sup>1</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 01.09.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois d'août, l'**initiative populaire** « Pour le renforcement des **droits populaires** dans la politique étrangère » lancée par l'ASIN a été déposée avec 108'579 signatures valables.<sup>2</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 01.10.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'initiative populaire « **Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux : la parole au peuple!)** ». Avec cette initiative, l'ASIN souhaite étendre le référendum obligatoire aux traités débouchant sur une unification multilatérale du droit, obligeant la Confédération à reprendre de futures dispositions fixant le droit, déléguant des compétences juridictionnelles à des institutions étrangères ou internationales, ou encore entraînant des dépenses uniques de plus d'un milliard de francs ou récurrentes de plus de 100 millions de francs. Le message se subdivise en deux volets. Le premier recommande le rejet de l'initiative. Le gouvernement admet que l'initiative a le mérite d'élargir la participation du corps électoral en matière de politique internationale. Il a toutefois considéré que l'implication du peuple et des cantons doit être réservée aux questions touchant à la Constitution. Il a également estimé que le texte de l'initiative manque de précision et laisse une grande marge d'interprétation ne permettant pas d'assurer la sécurité du droit. Il en a ainsi conclu que la participation du peuple et des cantons n'est nécessaire que lorsque la Confédération envisage de limiter sa liberté d'action ou de décision en s'assujettissant à un régime de droit international. Le second volet propose donc un contre-projet direct inscrivant dans la Constitution la soumission au référendum obligatoire les traités internationaux de rang constitutionnel.<sup>3</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 15.12.2011  
ANITA KÄPPELI

In der Aprilsession beriet der Nationalrat die Volksinitiative „Für die Stärkung der Volksrechte in der Aussenpolitik (Staatsverträge vors Volk!)“. Dieses von der Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz (AUNS) eingereichte Volksbegehren fordert eine Ausweitung des obligatorischen Referendums auf völkerrechtliche Verträge, die wichtige Bereiche zum Inhalt haben, oder die Schweiz verpflichten, Bestimmungen mit rechtssetzendem Charakter zu übernehmen oder aber rechtssetzende Kompetenzen an internationale Institutionen abzugeben. Ebenfalls müssten Verträge dem Volk zur Abstimmung vorgelegt werden, wenn sie einen finanziellen Mehraufwand von einmalig mehr als CHF 1 Mia. oder mehrere Beträgen an über CHF 100 Mio. mit sich bringen würden. Der **Nationalrat** diskutierte zudem über den vom Bundesrat vorgelegten direkten Gegenentwurf, welcher die Mitwirkung des Volkes auf völkerrechtliche Verträge mit Verfassungsrang beschränken möchte. Die Staatspolitische Kommission des Nationalrates empfahl seinem Rat die Ablehnung der Initiative bei gleichzeitiger Annahme des Gegenentwurfs. Als Hauptkritikpunkt der Initiative wurde ihre unklare Formulierung genannt, es sei nicht eindeutig nachzuvollziehen, welche Bereiche „wichtig“ seien. Als Befürworter machte sich Nationalrat Fehr (svp, ZH) für die Initiative stark, er sprach sich vor allem aufgrund der vermehrten Übernahme von internationalem Recht für eine Stärkung der Volksrechte im ausserpolitischen Bereich aus. Ungeachtet dieser Argumentation folgte die Mehrheit des Nationalrates der Kommission und schätzte den Initiativtext als zu unpräzise ein. Der Minderheitsantrag Fehr (svp, ZH), welcher Nichteintreten zum Gegenentwurf forderte, wurde nur von der SVP und der BDP unterstützt und war folglich ohne Chance. Ebenfalls abgelehnt wurden vier unterschiedliche Anträge von Mitgliedern der SVP-Fraktion zur Anpassung des bundesrätlichen Gegenentwurfs. Der **Ständerat** folgte der grossen Kammer im Dezember und empfahl die Volksinitiative mit grosser Mehrheit zur Ablehnung. Kritisiert

wurden nicht nur die unklare Formulierung des Volksbegehrens, sondern auch die mangelnde Verhältnismässigkeit. Nach Ansicht der Kommissionsmehrheit würde die Anzahl der Volksabstimmungen pro Jahr um geschätzte dreissig bis vierzig Prozent steigen. Im Gegensatz zum Nationalrat entschied die kleine Kammer mit 32 zu 2 Stimmen deutlich, nicht auf den Gegenentwurf der Regierung einzutreten. Als Kritikpunkte wurde von Ständerat Schwaller (cvp, FR) nicht nur die unklare Formulierung des Gegenentwurfs angebracht, sondern er lehnte diesen auch aus taktischen Gründen ab. Die Opposition gegen die Volksinitiative würde dadurch zersplittert, wie man bereits beim Abstimmungskampf um die Ausschaffungsinitiative gesehen hätte. Dieser Argumentation schloss sich der Nationalrat im Dezember an und lehnte den Kompromissvorschlag des Bundesrates schliesslich ebenfalls ab. Nach der Schlussabstimmung in beiden Kammern wird die Initiative im Juni 2012 zur Volksabstimmung kommen.<sup>4</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 17.06.2012  
EMILIA PASQUIER

L'année sous revue a été marquée par la votation sur l'**initiative** concernant les droits populaires en matière de traités internationaux déposée par l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN). Placée sous le slogan « **La parole au peuple !** », l'initiative demande que le droit de référendum obligatoire soit étendu aux traités internationaux. En effet, la législation suisse prévoit que les traités internationaux soient soumis au référendum facultatif ou qu'ils ne soient pas soumis au peuple si une loi autorise déjà le Conseil fédéral à les conclure lui-même. Le Conseil fédéral a lancé sa campagne au mois de mars, soit trois mois avant la votation. Epaulé par la quasi-totalité des partis et des organisations économiques, le gouvernement a fait valoir un argument financier en notant que l'acceptation de l'initiative générerait 30% de votations en plus. Le chiffrage de cette augmentation a généré des débats sur un plan purement juridiques. En effet, le texte de l'ASIN prévoit que les traités internationaux « importants » soient soumis au peuple, une qualification qui laisse place à une large marge d'interprétation. Critiquée pour son faible engagement lors de la campagne contre les minarets ou le renvoi des délinquants étrangers, economiesuisse a débloqué d'importants moyens pour cette campagne. Les raisons de cet engagement relèvent principalement de la peur de voir le Conseil fédéral affaibli lors de la conclusion d'accords économiques internationaux. Les initiants ont reçu un soutien attendu de l'UDC, ainsi qu'un soutien plus imprévu de petites formations régionales de gauche. Cette position s'explique par le refus de ces groupements de voir imposer au peuple un diktat des grandes organisations économiques. Le 15 juin de l'année sous revue, soit deux jours avant la votation, l'ASIN a clairement donné corps à sa position en lançant trois référendums contre les accords fiscaux avec l'Allemagne, l'Autriche et la Grande-Bretagne adoptés quelques heures auparavant par le parlement. Les référendums n'aboutiront cependant pas pour quelques milliers de signatures.

Le peuple suisse s'est exprimé à **75.3% contre l'initiative**. Les cantons les plus sceptiques se retrouvent du côté romand, notamment Neuchâtel (17.6%), Vaud (17.6%) et Jura (18.2%). Les initiants ont séduit principalement au Tessin (38.4%), à Schwyz (34.0%) et à Schaffhouse (33.3%), où ils ont dépassé les 30%. Selon l'analyse VOX, les bulletins déposés dans l'urne par les votants ont reflété les positions prises par les partis. En effet, 83% des membres du PLR, 87% du PDC et 90% du PS ont refusé l'initiative. Les sympathisants UDC ont quant à eux suivi les consignes de leur parti à 67%. L'ASIN a également reçu un soutien principalement jeune puisque 47% des 18-29 ans ont soutenu l'initiative. L'argument qui a principalement fait mouche chez les 24.7% soutenant l'initiative a été la volonté d'avoir un droit de regard sur les traités internationaux. Dans le camp opposé, c'est la trop grande sollicitation démocratique qui a convaincu. L'analyse VOX a également noté que les opposants au texte exprimaient en général une plus grande confiance envers le gouvernement.

#### **Votation du 17 juin 2012**

Participation: 37.8%  
Oui: 480 173 (24.7%) / cantons: 0  
Non: 1 462 659 (75.3%) / cantons: 20 6/2

Mots d'ordre:

- Oui: UDC ; ASIN.
- Non: PLR, PDC, PS, PEV, PCS, PES, PEL, PBD, eco, SGV, SGB, TravS.<sup>5</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 15.10.2022  
AMANDO AMMANN

Am 15. Oktober 2022 entstand aus der Fusion der «Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz (Auns)», dem «Komitee Nein zum schleichenden EU-Beitritt (EU-No)» und der «Unternehmer-Vereinigung gegen den EU-Beitritt» ein neuer nationalkonservativer und EU-skeptischer Verein namens «**Pro Schweiz**». An dessen Gründungsversammlung beschlossen die anwesenden Mitglieder, die von Alt-Bundesrat Christoph Blocher lancierte **Neutralitätsinitiative** inhaltlich sowie finanziell zu unterstützen. Die Volksinitiative entstand in Reaktion auf die Übernahme der EU-Sanktionen gegen Russland und die neue Auslegung der Neutralitätspolitik. Die Initiative wurde am 19. Oktober lanciert und hat das Ziel, eine «immerwährende» und «bewaffnete» Neutralität in der Verfassung zu verankern. Das Begehren will der Schweiz den Beitritt zu Militär- und Verteidigungsbündnissen und die Beteiligung an militärischen Auseinandersetzungen verbieten. Auch nichtmilitärische Zwangsmassnahmen wie Wirtschaftssanktionen sollen laut Initiative tabu werden. Die einzigen Ausnahmen bilden die Verpflichtungen gegenüber der UNO und Massnahmen zur Verhinderung der Umgehung von Sanktionen von Drittstaaten. Eine weitere Forderung der Initiative beinhaltet, dass die Schweiz ihre Neutralität nutzt, um Konflikte zu verhindern oder aufzulösen, indem sie sich als Vermittlerin einsetzt. Erstaunlicherweise war Christoph Blocher, der die Initiative massgebend vorangetrieben hatte, nicht Teil des Initiativkomitees. Blocher liess verlauten, dass er in seinem Alter keinen Abstimmungskampf mehr führen wolle. Präsiert wurde das Initiativkomitee von SVP-Nationalrat Walter Wobmann (svp, SO), der in der Rolle des Abstimmungskämpfers schon bei der Minarett- und der Burka-Initiative erfolgreich gewesen war. Die Frist für das Sammeln der nötigen 100'000 Unterschriften läuft bis zum 8. Mai 2024.

Die Initiative stiess bei den Parlamentariern und Parlamentarierinnen anderer Parteien auf wenig Gegenliebe. Mitte-Fraktionschef Philipp Matthias Bregy (mitte, VS) sprach sich gegen das Begehren aus, da sich die Schweiz nicht «in jeder Krise hinter der Neutralität verstecken» dürfe. FDP-Nationalrat Hans-Peter Portmann (fdp, ZH) erachtete die SVP-Initiative als falschen Weg.<sup>6</sup>

### Beziehungen zur EU

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 30.08.1990  
BRIGITTE CARETTI

En 1990, **le Vorort se prononça en faveur de la participation helvétique à l'EEE**, mais sous un certain nombre de conditions parmi lesquelles figure la co-décision. En cas d'échec des négociations, il serait favorable à un mini-traité qui normaliserait un nombre limité de domaines d'intérêt commun. Dans son optique, une adhésion de la Confédération à la CE reste, pour le moment, non envisageable. Si l'Union suisse des arts et métiers (USAM) se déclara ouverte à l'EEE, le nombre de réserves qu'elle émit peut légitimement faire douter de ses intentions. Elles ont trait à des limitations dans les quatre libertés de circulation, par exemple le maintien du statut de saisonnier et de la politique de stabilisation des étrangers. L'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN), présidée par le démocrate du centre zurichois Christoph Blocher et comprenant également l'ancien directeur de l'USAM Otto Fischer, s'exprima très clairement contre l'EEE, qui ne ferait qu'entraîner une satellisation de la Confédération. A l'inverse, les parlementaires formant le "Club Suisse-EEE" soutinrent l'idée d'une adhésion à ce traité tout comme les onze députés constituant le groupe en faveur d'une adhésion de la Suisse à la Communauté européenne.<sup>7</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 07.10.1991  
ANDRÉ MACH

L'Association pour une Suisse indépendante et neutre (**ASIN**), sous la présidence du conseiller national Blocher (udc, ZH), a annoncé qu'elle s'opposerait avec vigueur à la ratification du **traité de l'EEE** lors de la votation populaire. Selon cette association, le traité conduirait à une atteinte aux droits populaires et au fédéralisme, ainsi qu'à un nivellement par le bas de l'économie suisse.<sup>8</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 13.12.1994  
LIONEL EPERON

La perspective des **élections fédérales de 1995** a, cette année déjà, divisé les acteurs politiques sur l'opportunité d'introduire ou non la problématique européenne dans le débat électoral. Par ailleurs, l'institution de l'Europe des Quinze - de par l'adhésion de l'Autriche, la Finlande et la Suède à l'UE - et les interrogations induites par cet élargissement quant au devenir de l'EEE et de l'AELE ont contribué à relancer le débat sur l'Europe, gelé depuis le rejet de l'Espace économique européen en 1992. Partisans d'une campagne électorale axée sur la thématique européenne, l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) associée à l'aile dure de l'UDC, d'une part, et le

PSS, d'autre part, ont d'ores et déjà défendu des positions antagonistes: jugeant indispensable que les divers candidats aux élections se prononcent sur l'Europe, le président de l'ASIN et conseiller national UDC zurichois Christoph Blocher a rappelé que son association combattra toute tentative d'adhésion à l'EEE ou à l'UE. A l'opposé, le comité central du PSS a voté une résolution réclamant un vote populaire sur l'adhésion à l'UE avant l'automne 1995. En revanche, les partis radical et démocrate-chrétien se sont prononcés en faveur du report du débat sur l'adhésion ou non à l'UE jusqu'au lendemain des élections fédérales, ceci afin de ne pas porter préjudice aux négociations bilatérales et de ne pas renforcer le front des opposants à l'Europe. Ne souhaitant pas nourrir la polémique, les partis gouvernementaux ont par ailleurs émis le vœu que le Conseil fédéral renonce à présenter un rapport intermédiaire aux Chambres sur l'état de la question européenne au début 1995. Malgré ces réticences, le gouvernement a confirmé sa volonté de publier ce document.<sup>9</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.12.1994

LIONEL EPERON

Le président de l'UDC zurichoise et de l'ASIN, Chrisoph Blocher, a déclaré qu'il se réservait expressément le droit de lancer un **référendum contre les résultats des négociations bilatérales**, notamment en ce qui concerne la libre circulation des personnes et la levée de la limitation de 40 tonnes pour les poids lourds.<sup>10</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.04.1996

LIONEL EPERON

Afin de sortir de l'**impasse** dans laquelle se trouvaient à nouveau négociateurs suisses et européens à la fin du mois de janvier, les autorités helvétiques lièrent de nombreux contacts informels durant les mois de février et mars avec les délégués de tous les pays membres de l'Union ainsi qu'avec la Commission européenne. Au terme de ces discussions exploratoires dont la teneur fut largement tenue confidentielle - mais au cours desquelles la Suisse aurait pour la première fois lancé l'idée d'abandonner la préférence accordée sur son marché du travail aux personnes domiciliées en Suisse, puis le système de contingentement de la main-d'oeuvre étrangère -, le Conseil fédéral procéda à une évaluation de la situation. Prenant acte de l'accueil fort mitigé réservé par les Quinze aux nouvelles propositions helvétiques à l'occasion notamment de la réunion en mars des ministres européens des transports, le gouvernement se déclara alors prêt à **modifier le mandat de négociation** suisse afin d'éviter que le processus bilatéral engagé depuis la fin 1994 se solde sur un constat d'échec.

Dans la perspective de procéder en avril aux adaptations nécessaires de l'offre suisse dans les domaines de la libre circulation des personnes et des transports routiers, une large **procédure de consultation** auprès des partis politiques, des cantons et des partenaires sociaux fut ouverte. Fort du soutien que devaient à cette occasion lui témoigner les instances dirigeantes de l'ensemble des partis gouvernementaux - UDC y compris - ainsi que les commissions de politique extérieure du parlement, le Conseil fédéral décida en conséquence d'élargir le mandat de ses négociateurs à Bruxelles dans le dossier clé de la libre circulation des travailleurs ainsi que dans celui des transports routiers: déterminé à rester en deçà des dispositions comprises dans le Traité EEE de 1992, le gouvernement proposa à ce titre que l'accord sur la libre circulation entérine dans un premier temps l'abandon de la préférence reconnue aux Suisses et aux étrangers munis d'une autorisation d'établissement vis-à-vis des ressortissants de l'UE déjà établis sur le territoire helvétique, suivi deux ans plus tard et toujours sur une base réciproque de la suppression pure et simple de cette disposition pour l'ensemble de la main-d'oeuvre en provenance de l'Union. Quant aux négociations portant sur la suppression potentielle des contingents, la nouvelle offre suisse prévoyait que celles-ci débutent cinq ans après l'entrée en vigueur de la première étape. Concernant le domaine des transports terrestres, le Conseil fédéral se dit par ailleurs prêt à procéder à une adaptation progressive du poids maximal des camions dès 2001, pour autant que le passage des 28 aux 40 tonnes soit associé à une hausse coordonnée avec l'UE des taxes routières afin que le transfert de la route au rail soit promu et que les coûts externes du trafic routier soient internalisés. En contrepartie de ces concessions, les autorités suisses formulèrent à nouveau leurs revendications en matière de transports aériens, à savoir que l'Union offre la possibilité aux compagnies nationales d'organiser dès l'entrée en vigueur de l'accord sectoriel des vols vers l'Europe, puis que des améliorations progressives leur soient consenties afin que cinq ans plus tard les avions suisses puissent effectuer des vols internes dans les pays européens.

Cette percée spectaculaire qui, l'espace d'un instant, laissa présager l'aboutissement proche des négociations bilatérales fut néanmoins d'emblée hypothéquée par les déclarations des Démocrates suisses et du député UDC et président de l'ASIN,



Christoph Blocher, qui annoncèrent leur intention de lancer un **référendum** contre les accords sectoriels avec l'UE au cas où ceux-ci seraient conclus sur la base des dispositions comprises dans la nouvelle offre des autorités fédérales. Le recours à la procédure référendaire fut d'ailleurs également évoqué par le parti de la liberté et les Verts. Quant aux Quinze – dont la Suisse espérait un signal favorable suite aux concessions accordées –, la majorité d'entre eux accueillit de manière positive les nouvelles propositions de la partie helvétique. Plusieurs Etats-membres, Espagne et Portugal en tête, rappelèrent toutefois qu'à leurs yeux la Suisse se devait de souscrire à l'objectif de la libre circulation avant qu'une modification des directives de négociation données à la Commission européenne ne soit entreprise.<sup>11</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 08.06.1997  
LIONEL EPERON

Rejetée en 1996 par le parlement pour les mêmes motifs d'ordre constitutionnel que ceux invoqués contre l'initiative des jeunes, l'initiative des Démocrates suisses/Lega **"Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!"** a en revanche été soumise au verdict populaire au début du mois de juin. Compte tenu de l'hostilité unanime des partis gouvernementaux et de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) à l'encontre de ce texte, la campagne qui précéda le scrutin fut étonnamment calme en comparaison des débats enflammés que suscite généralement la question européenne. Craignant de pécher par excès d'optimisme à un moment où l'ensemble des observateurs s'accordaient à reconnaître l'échec programmé de l'initiative, huit associations proeuropéennes – regroupées au sein d'une "Plate-forme suisse Oui à l'Europe" – décidèrent néanmoins de relancer le débat sur l'intégration en publiant à cette fin un manifeste appelant la population à rejeter massivement l'initiative des Démocrates suisses/Lega, d'une part, et prônant un rapprochement rapide de la Confédération vers l'UE, d'autre part. Face à cette offensive qui reçut l'appui de nombreux parlementaires, les auteurs de l'initiative créèrent à leur tour un comité de soutien à leurs revendications auquel ne vinrent toutefois s'associer que des représentants de l'Union démocratique fédérale (UDF) et du parti catholique populaire (KVP). Contrairement aux craintes partagées par certains politiciens quant à un brusque réflexe de fermeture de la part de l'opinion publique, ce déséquilibre des forces en présence fut largement confirmé le soir de la votation, puisque l'initiative des Démocrates suisses/Lega a été **très nettement rejetée** par le peuple – 1'189'440 voix contre 416'720 –, ainsi que par tous les cantons.

#### **Initiative populaire "Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!" Votation du 8 juin 1997**

Participation: 35,4%  
Non: 1 189 440 (74,1%)  
Oui: 416 720 (25,9%)

Mots d'ordre:

- Oui: PdL, DS, Lega dei Ticinesi, UDF, Parti catholique populaire.
- Non: PS, PRD, PDC, UDC, PES, PLS, PEP, AdI; Vorort, Centre patronal, USS.<sup>12</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 18.03.2000  
FRANÇOIS BARRAS

En début d'année, les paris étaient encore ouverts au sujet de **l'aboutissement de la procédure référendaire initiée par les Démocrates suisses et la Lega**. Sans grande surprise cependant, les deux partis ont déposés à Berne les 50'000 signatures requises au référendum – 66'733 signatures reconnues valables, dont 23'000 déposées par les Démocrates et 9800 par la Lega –, soutenus dans leur tâche par diverses formations et organisations politiques proches des milieux de droite ainsi que quelques mouvements écologistes ou d'extrême gauche opposés aux perspectives économiques des accords. Absents de la campagne de récolte de signatures, l'UDC et l'ASIN ont fait montre d'un attentisme qui présageaient des débats internes énergiques que **la campagne en vue des votations** allait motiver. La campagne a été rapidement relayée par le Conseil fédéral qui a tenu à afficher une position homogène en faveur des accords. En sa qualité de président, Adolf Ogi fut le premier à monter au front et cerner les grandes lignes d'argumentation du gouvernement, principalement pour fustiger les risques d'amalgame entre une ratification des bilatérales et une adhésion à l'UE. Cette prise de position a été suivie d'une offensive massive du Conseil fédéral, dont quatre de ses membres – Moritz Leuenberger, Ruth Dreifuss, Joseph Deiss et Pascal Couchepin – ont exposé au coude à coude les vues gouvernementales. Le nombre exceptionnel de ministres fut légitimé par l'importance de l'enjeu aux yeux du Conseil fédéral et par le

fait que les accords touchaient quatre départements fédéraux.<sup>13</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 15.05.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Parmi les **acteurs** engagés pour un «oui» aux votations, le Vorort a joué son rôle de porte-parole d'une économie helvétique très majoritairement favorable aux bilatérales, dont l'investissement vis-à-vis de la votation fut évalué à plus de 10 millions de francs. Autres organisations favorables: l'Union suisse des arts et métiers (USAM), l'Union patronale suisse, l'Union suisse des paysans, l'USS, la FTMH, la Confédération des syndicats chrétiens, les associations de banquiers et des assureurs, l'Association transports et environnement. Soutien inhabituel qui démontre l'amplitude des débats, l'Université de Neuchâtel s'est officiellement engagée pour les bilatérales en raison du système d'échange qui les accompagne. Dans le rang des partis politiques: le PDC, le PS, le PRD, le Parti libéral, le Parti chrétien-social et l'UDC sont allés dans le sens du Conseil fédéral. Le débat au sein de cette dernière fut particulièrement houleux et a vu Christoph Blocher légèrement vaciller à la tribune du congrès réuni sur la question des bilatérales. Par 297 voix contre 201, les délégués UDC ont donné un mot d'ordre favorable aux accords, alors que leur leader médiatique n'avait pu afficher une position claire et cohérente sur la question (à relever que, le même jour, les délégués du Parti de la liberté eurent moins d'atermoiements pour recommander un «non» massif). Ainsi, plus de la moitié des sections cantonales de l'UDC se sont opposées à la décision du parti national. Second camouflet pour Christoph Blocher, la position de l'ASIN dont il est le président a été largement débattue par ses propres adhérents réunis en congrès, furieux qu'une recommandation de vote vis-à-vis de la votation ne fut même pas à l'ordre du jour. Au final, l'ASIN a, contre l'avis de Blocher, décidé de voter un mot d'ordre. Ce dernier a débouché sur un «non» très majoritaire.<sup>14</sup>

#### VOLKSINITIATIVE

DATUM: 08.02.2001  
FRANÇOIS BARRAS

**Dans le camp opposé.** L'initiative a dû affronter les arguments des partisans d'un «non raisonnable» qui, sans refuser l'UE, jugent les termes et les délais prévus par l'initiative imprudents ou irréalisables. Dans cet ordre d'idées, un comité de 102 parlementaires, principalement radicaux et alémaniques, s'est formé sous le nom «Penser européen, agir intelligent». Plus strictement réfractaire à toute idée d'adhésion, **l'ASIN a évidemment apposé son refus** à l'initiative des jeunes. Parmi ses arguments en forme de mise en garde, une hausse massive de la TVA, des difficultés majeures dans l'agriculture et l'impossibilité de faire face aux flux migratoires ne seraient que quelques dangers qui accompagneraient une Suisse devenue membre de l'UE. Quelques jours plus tard, en assemblée à Martigny (VS), **l'UDC a en toute logique suivi la voie de l'ASIN** en enterrant l'initiative à l'unanimité moins deux voix. Autres mots d'ordre négatifs: Economiesuisse et l'Association suisse des banquiers. A l'instar de ces deux représentants de poids, l'USAM et l'USP ont jugé l'initiative aventureuse et précipitée.<sup>15</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.12.2003  
ROMAIN CLIVAZ

Certains pourparlers ont abouti durant l'année sous revue. Les négociateurs ont annoncé avoir trouvé, au début du mois de juillet, un accord dans le domaine de l'environnement. Il s'agissait principalement de régler la participation de la Suisse à l'Agence européenne pour l'environnement. Un accord de principe a également été trouvé concernant la participation de la Suisse aux programmes MEDIA de l'UE (MEDIA Plus et MEDIA Formation). Ils permettent, entre autres, une amélioration réciproque de la distribution des productions audiovisuelles (cinéma ou télévision). Le principal résultat de l'année sous revue a toutefois été l'accord, conclu en juin, sur la **fiscalité de l'épargne**, principal dossier lié au secret bancaire. Les premiers mois de l'année ont été marqués par de multiples revirements, l'évolution du dossier étant liée à l'adoption par l'UE d'une directive sur la taxation des revenus de l'épargne. C'est principalement l'Italie qui semble avoir conditionné son acceptation de la directive à des concessions dans un domaine qui ne concernait pas la Suisse, soit les quotas laitiers. Le maintien du secret bancaire est également lié à deux autres domaines de ce deuxième paquet de bilatérales: Schengen et la lutte contre la fraude. Ces deux dossiers, sur lesquels aucun accord n'avait encore pu être trouvé à la fin de l'année sous revue, concernaient en effet également la coopération judiciaire. Relativement à ces bilatérales II, l'ASIN a annoncé, dans le courant du mois de mai, son intention de lancer un référendum contre ces nouveaux accords. En fin d'année, l'Associations Suisse des banquiers a officiellement apporté son soutien à la stratégie du parallélisme voulue par le Conseil fédéral.<sup>16</sup>

Le **référendum** lancé par l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) et l'UDC contre l'accord de coopération dans les domaines de la justice, de la police, de l'asile et de la migration (Schengen/Dublin), a **abouti** fin mars. Réunies dans un Comité d'action suisse contre l'adhésion à Schengen/UE, l'ASIN et l'UDC ont récolté plus de 80'000 signatures.

Le 5 juin, **le peuple a accepté les accords d'association à Schengen/Dublin**, par 54,6% des suffrages. Les cantons l'ont majoritairement refusé, mais la double majorité n'était pas nécessaire puisqu'il s'agissait d'un référendum facultatif.

La **campagne** qui a précédé la votation a opposé deux camps distincts. D'un côté, les **partisans** des accords: le Conseil fédéral, les gouvernements des cantons et la grande majorité des partis politiques (PS, PRD, PDC, Verts, PL, PEV, Parti chrétien-social) et des associations (Economiesuisse, USS, USAM, Fédération des Eglises protestantes de Suisse, Hotellerie suisse).

De l'autre, les **opposants** comptaient dans leurs rangs l'UDC, les DS, la Lega, l'UDF et le Parti du Travail, de même que l'ASIN. Pour ceux-ci, regroupés dans divers comités référendaires, l'adhésion à ces accords entraînerait tout d'abord une perte de souveraineté pour la Suisse, cette dernière étant contrainte de reprendre la future législation européenne sans aucun pouvoir de décision. La suppression des contrôles aux frontières prévue par les accords de Schengen/Dublin aurait quant à elle pour conséquence d'ouvrir les frontières à la criminalité internationale (organisée notamment), aux personnes en situation illégale, aux travailleurs au noir, et de saper le secret bancaire. D'où une perte de sécurité pour les citoyens suisses, de même qu'une hausse du chômage et des salaires plus bas pour ces derniers. L'accord de Dublin constituerait, lui, une menace pour la tradition suisse humanitaire d'asile et entraînerait un afflux de sans-papiers à cause du visa Schengen. Enfin, selon les opposants, le Conseil fédéral se servirait de ces accords pour préparer l'adhésion à l'UE.

La **position des partisans** des accords d'association à Schengen/Dublin était diamétralement opposée. Pour eux, grâce à ces derniers, la Suisse disposerait d'instruments efficaces contre la criminalité internationale (système de recherche SIS notamment). La sécurité serait ainsi renforcée, grâce à une meilleure coopération policière et judiciaire internationale. La fluidité du trafic, argument de poids pour l'économie suisse, serait améliorée, dans la mesure où l'accord Schengen garanti à la Suisse que ses voisins ne procéderont pas à des contrôles susceptibles de nuire à celle-ci. Autre point en contradiction avec les arguments des opposants: la participation à Schengen serait avantageuse sur le plan économique. Selon les partisans des accords en effet, le secret bancaire en matière de fiscalité directe serait garanti contractuellement et le visa Schengen aurait des retombées positives, surtout pour le tourisme. Les avantages de l'accord Dublin ont également été loués: la coopération avec les pays membres de l'UE pourra permettre d'éviter que les requérants d'asile dont la demande a été rejetée dans un de ces derniers pays ne fasse l'objet d'une nouvelle procédure en Suisse. Le Conseil fédéral a précisé que la Suisse aurait son mot à dire lors d'adaptations des règles de Schengen, et qu'elle ne devrait adopter une modification de l'accord que si le Conseil fédéral, les chambres et, en cas de référendum, le peuple, l'acceptaient. Il s'est défendu, en dernier lieu, de voir dans ces accords les prémices d'une adhésion à l'UE: selon lui, la Suisse bénéficierait, au travers de cette association aux accords de Schengen/Dublin taillée sur mesure, des avantages de Schengen et de Dublin sans pour autant devoir adhérer à l'UE.

Le conseiller fédéral **Christoph Blocher**, très réticent face à ces accords, les a soutenus du bout des lèvres lors du lancement de la campagne. Lors d'une réunion commémorative de la fin de la Seconde Guerre mondiale, organisée par l'UDC au mois de mai, le conseiller fédéral a joué avec les limites de la **collégialité** gouvernementale en s'en prenant à la manière dont le Conseil fédéral menait campagne. Se désolidarisant des prises de position de ses collègues, il a notamment fait l'apologie des frontières helvétiques.

#### Votation du 5 juin 2005

Participation: 56,6%  
Oui: 1 477 260 (54,6%)  
Non: 1 227 042 (45,4%)

- Oui: PS, PRD, PDC, Verts, PL, PEV, PCS; Economiesuisse, USS, USAM.
- Non: UDC (2\*), DS, Lega, UDF, PdT; ASIN.
- \* Recommandations différentes des partis cantonaux

L'**analyse VOX** a montré que le vote a été déterminé par les mêmes facteurs que dans d'autres votations de politique européenne. Au niveau géographique, et en comparaison avec la votation sur l'EEE de 1992, l'on constate un rapprochement entre la Suisse romande et la Suisse alémanique dû à deux facteurs: d'une part, le taux d'acceptation des Romands vivant à la campagne a fortement diminué depuis 1992 (53% de oui contre 71% en 1992), d'autre part, l'approbation des accords par les alémaniques vivant dans les grandes villes a nettement augmenté (72% de oui contre 53% en 1992). Ensuite, par rapport à la stratification sociale, les couches sociales les plus aisées, c'est-à-dire les personnes avec un niveau de formation et un revenu mensuel élevés ainsi que les cadres et les professions libérales, ont été plus favorables aux accords. Plus encore que ces facteurs socio-démographiques, les variables politiques ont fortement influencé le vote. Au niveau politique, on constate que le mot d'ordre des tous les partis gouvernementaux a majoritairement été suivi par leurs sympathisants respectifs. Ainsi, 92% des partisans de l'UDC ont rejeté les accords, alors qu'une nette majorité des personnes se déclarant proches du PS (82%), du PRD (79%) et du PDC (72%) les a acceptés. L'étude a encore montré que les motifs avancés par les votants pour justifier leur décision montre que les partisans des accords ont surtout été guidés par leur désir de s'ouvrir vers l'Europe, de coopérer et d'éviter l'isolement, alors que les opposants ont plutôt fondé leur choix sur la crainte, que ce soit d'une adhésion par la porte de service, d'une augmentation de l'immigration et de la criminalité ou d'une perte de sécurité.<sup>17</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 10.08.2006  
ELIE BURGOS

La Lega dei Ticinesi a annoncé le lancement d'un **référendum** à l'encontre de la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est avant même le vote final des chambres. Les Démocrates suisses se sont joints à la Lega, alors que l'ASIN a prudemment annoncé attendre la décision de l'UDC sur un soutien éventuel au référendum. Après plusieurs tergiversations, les démocrates du centre ont finalement décidé, début avril, de lancer également le référendum. L'UDC ne s'est toutefois pas véritablement associée à la Lega et aux DS, car elle s'opposait à la loi fédérale pour des raisons différentes des deux partis précités. L'UDC n'a en effet pas développé, sur ce dossier, un argumentaire anti-européen, comme elle avait pu le faire auparavant, mais remettait en cause le manque de transparence dont le Conseil fédéral avait fait preuve dans le cadre du financement de la contribution de cohésion. Le référendum a été déposé à la mi-juillet par l'UDC, qui a récolté environ 70 000 signatures. Tenant à se distancier de la Lega et des DS, les démocrates du centre ont déposé leurs signatures séparément des 10 000 signatures récoltées par les deux petits partis d'extrême-droite. La date de la votation populaire a finalement été agendée au 26 novembre de l'année sous revue.<sup>18</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 27.09.2006  
ELIE BURGOS

Les **arguments** des opposants ont été différents suivant les acteurs. En effet, l'UDC a décidé de combattre le milliard francs destiné à financer l'effort de cohésion au sein de l'UE élargie, avant tout en raison du mode de financement choisi par le Conseil fédéral, c'est-à-dire officiellement pour des raisons de pure politique financière (cette vision des choses n'a pas été unanime au sein de l'UDC, l'aile dure du parti évoquant des arguments plus anti-européens et s'opposant au principe même de la contribution à la cohésion de l'UE). A ce titre, les démocrates du centre ont plaidé pour un financement de la contribution de cohésion qui soit entièrement compensé par des baisses dans les budgets du DFAE et du DFE, afin que celle-ci ne coûte rien aux contribuables. Les DS et l'ASIN ont avancé des arguments plus anti-européens: pour ces derniers en effet, il était stupide d'aider des pays qui deviendraient les concurrents de la Suisse dans le futur. Le Conseil fédéral, qui a mené campagne avec 3 conseillers fédéraux (Micheline Calmy-Rey, Doris Leuthard et Hans-Rudolf Merz), n'a pas manqué de réfuter ces divers arguments. Les trois conseillers fédéraux ont en effet vanté les mérites politiques et économiques du projet. Ils ont notamment insisté sur le fait qu'il n'en découlerait pas de charge supplémentaire pour le contribuable suisse, ni de nouvelle dette pour l'Etat. Les partisans de la contribution suisse à la cohésion de l'UE ont insisté plus particulièrement sur l'intérêt que représentaient les nouveaux membres de l'UE pour l'économie suisse, tout en soulignant que la menace que constituerait un refus de cette contribution: il mettrait en effet en danger des années

de négociations bilatérales avec l'UE, mais également les négociations à venir (dans le domaine de l'électricité notamment).<sup>19</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 17.03.2014  
CAROLINE HULLIGER

La Conseillère aux Etats Karin Keller-Sutter (plr, SG) a déposé un postulat en novembre 2013 invitant le Conseil fédéral à analyser de manière approfondie, de préférence par un institut universitaire approprié, les avantages et les inconvénients d'un **accord global de libre-échange entre la Suisse et l'UE** et à les comparer avec ceux du système actuel des accords bilatéraux. Cette intervention vise à réagir à l'actualité, étant donné que plusieurs médias ont rapporté que l'ASIN vise l'élaboration d'un accord de libre-échange avec l'UE qui est censé remplacer le système actuel des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE. En février 2014, le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat afin que les avantages et les inconvénients que représenterait un accord global de libre-échange par rapport à la voie bilatérale soient démontrés. Néanmoins, il a souligné que le maintien et le renforcement des accords bilatéraux représentaient la meilleure manière d'assurer aux entreprises suisses l'accès au marché européen, surtout après la votation du 9 février 2014. Le Conseil des Etats a adopté le postulat en mars 2014.<sup>20</sup>

### Beziehungen zu internationalen Organisationen

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 27.11.1992  
ANDRÉ MACH

Comme lors de la votation sur l'adhésion à l'ONU, l'Action pour une Suisse Indépendante et Neutre (**ASIN**) fut l'un des animateurs principaux de la campagne des opposants. Ses arguments rejoignirent dans les grandes lignes ceux du comité national d'opposition. Tous deux ont mis l'accent sur les **pertes de souveraineté qu'entraînerait l'EEE** et sur ses atteintes à la démocratie directe et à la neutralité. D'autre part, ils ont insisté sur la baisse des salaires et l'augmentation du chômage qui découleraient d'une immigration accrue des travailleurs en provenance des autres pays européens. De plus, ils ont constamment affirmé que l'adoption du traité était indissociable d'une adhésion à la CE, ce qui leur paraissait inacceptable. Par ailleurs, selon eux, la Suisse n'aurait rien à craindre de ne pas participer à l'EEE.<sup>21</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.06.1994  
LIONEL EPERON

L'image d'une Suisse repliée sur elle-même après le rejet de l'EEE, la situation difficile des Casques bleus en Bosnie-Herzégovine ainsi que les hypothèses d'un nouvel échec du Conseil fédéral sur un projet de politique extérieure et d'une nouvelle divergence entre Alémaniques et Romands ont contribué à charger l'enjeu du scrutin d'une dimension émotionnelle non-négligeable. Arguant notamment que la constitution d'un **contingent de Casques bleus helvétiques** constituerait indéniablement un pas décisif vers une adhésion à l'ONU et affecterait par là-même la crédibilité de la neutralité suisse, l'UDC, les démocrates suisses, la Lega, le parti de la liberté (ex-PA), rejoints par l'ASIN, la Ligue vaudoise et l'entreprise Denner se sont prononcés contre le projet du Conseil fédéral. Parmi les **opposants** figuraient également le POP/PdT, pour qui la participation de Casques bleus suisses aux interventions décidées par l'ONU ne pouvait être le fondement d'une politique de paix. De leur côté, le PRD, le PDC, le PS, le PL, l'AdI, les Verts, le PEP, de même que la Société suisse des officiers (SSO), les associations caritatives et les évêques suisses se sont prononcés **en faveur** des Casques bleus dans le but de renforcer la solidarité internationale de la Suisse. Les pacifistes du GSsA, tiraillés par l'enjeu du scrutin, ont, quant à eux, appelé à voter blanc. Il est intéressant de relever que – faute de soutien financier des organisations faitières de l'économie – les moyens mis à la disposition des partisans étaient nettement inférieurs à ceux des opposants qui ont, pour leur part, bénéficié de l'appui financier substantiel de Karl Schwenk, patron de la firme Denner.<sup>22</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 26.08.1994  
LIONEL EPERON

Face à la menace d'un référendum de la part des milieux agricoles principalement, le chef du DFEP et le secrétaire d'Etat Franz Blankart ont insisté à de multiples reprises sur la signification des accords de l'Uruguay Round pour la Suisse, dont près de la moitié du produit national brut est réalisée à l'étranger. Ils ont par ailleurs rappelé que les dispositions de ces accords ne pouvaient être l'objet de dérogations et qu'un "GATT à la carte" était ainsi exclu. La menace d'un référendum s'est cependant largement dissipée suite aux **prises de position** des acteurs concernés durant la procédure de consultation. Celle-ci a révélé qu'à l'exception des démocrates suisses, tous les destinataires qui ont répondu (notamment tous les cantons, les partis gouvernementaux, le Vorort, l'USAM, l'USP et l'USS) se sont prononcés en faveur de la

ratification des accords issus du Cycle d'Uruguay. Toutefois, la mise en application des résultats de la négociation a suscité des réserves et critiques, principalement en matière de politique agricole: si l'UDC a lié son acceptation à la prise en compte des besoins de l'agriculture, le PSS et l'AdI ont regretté que le protectionnisme reste de mise dans ce domaine. Les milieux agricoles ont, pour leur part, souhaité une compensation intégrale de toute perte de revenu imputable à la mise en oeuvre du nouveau système commercial multilatéral. Par ailleurs, le PSS et les Verts ont craint que les accords du **GATT** n'entraînent une harmonisation vers le bas des normes de protection de la santé, de l'environnement, du consommateur et des animaux. On relèvera encore que la majorité des destinataires ont désiré que les accords issus du Cycle d'Uruguay soient soumis au référendum facultatif. Seuls le parti évangélique suisse et quelques associations écologistes, dont le WWF, ont requis le référendum obligatoire, ce qui a été déclaré contraire aux dispositions constitutionnelles par le Conseil fédéral. Observant le principe selon lequel il convenait de ne procéder qu'aux seules modifications législatives nécessaires à la ratification des accords du GATT, le gouvernement a en outre décidé de ne pas prendre en compte certaines demandes relatives à des mesures d'accompagnement en matière d'agriculture et de coopération internationale au développement.<sup>23</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 08.01.2002  
ROMAIN CLIVAZ

**La campagne sur l'initiative populaire fédérale « pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU) »** a véritablement commencé en début d'année. Lors de sa traditionnelle allocution du nouvel an, le président de la Confédération, Kaspar Villiger, s'est exprimé en faveur d'une participation de plein droit aux travaux des Nations Unies. Il a insisté sur sa qualité de seule organisation mondiale s'employant à faire respecter les droits de l'homme, à désamorcer les conflits, à combattre la faim et à empêcher les atteintes à l'environnement. Le coup d'envoi de la campagne sur le plan national a toutefois été donné par les **opposants**, réunis sous la bannière du Comité d'action suisse contre l'adhésion à l'ONU politique. Fer de lance de ce comité, le conseiller national zurichois Christoph Blocher (udc, ZH) était accompagné de trois co-présidents. Les anciens parlementaires fédéraux Hans Letsch (prd, AG) et Paul Eisenring (pdc, ZH) devaient représenter une opposition traditionnelle, invoquant la défense de la neutralité. De même, les droits populaires seraient atteints dans la mesure où les diplomates pourraient décider à la place du peuple souverain. Ces arguments, auxquels il faut ajouter le coût excessif et l'inefficacité de l'organisation, étaient similaires à ceux de la votation de 1986 sur le même thème. Ceux du conseiller national Serge Beck (pl, VD) s'adressaient à un autre type d'électeurs. Il a défendu une approche ambitieuse de la politique étrangère helvétique. Considérant que l'ONU était, par l'utilisation du droit de veto, instrumentalisée par les grandes nations, la Suisse risquait de perdre sa crédibilité en tant que dépositaire des Conventions de Genève. Trois autres comités ont été formés : Contribuables contre l'adhésion à l'ONU, Comité pour une suisse humanitaire et contre l'adhésion à l'ONU (formé de médecins) et Jeunes contre l'adhésion à l'ONU. L'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) était chargée de coordonner la campagne des quatre comités. La campagne romande a été menée par la Ligue vaudoise. Les opposants ont admis que leur stratégie visait principalement à obtenir une majorité des cantons, celle du peuple semblait être inatteignable. De nombreux autres comités se sont formés au niveau des cantons notamment.<sup>24</sup>

1) FF, 2008, p. 1333 ss.; TG, 14.3.08.

2) FF, 2009, p. 5451 s.

3) FF, 2010, p. 6353 ss.

4) AB NR, 2011, S. 669 ff., 2084 ff. und 2281; AB SR, 2011, S. 844 ff. und 1307; BaZ, 14.4.11; NZZ, 15.12. und 16.12.11.

5) LT, 20.3., 21.3. et 19.6.12; NF, 22.5.12; 24H, 16.6.12; NZZ, 18.06.12; LM, 03.10.12; cf. Lit. Milic et Vatter.

6) BBl, 2022 2694; TA, 17.10.22; Blick, NZZ, TA, 9.11.22; Republik, 10.11.22; So-Bli, 13.11.22

7) 24 Heures, 3.3.90; presse du 14.5.90.; Presse des 1.5. et 2.5.90; SHZ, 17.5.90.; Presse des 10.2., 18.5. et 16.8.90; RFS, 7, 13.2., 21, 22.5. et 35, 28.8.90; SHZ, 22.1., 31.5., 7.6. et 30.8.90.; Presse du 24.3.90; NZZ, 27.3.90. Presse des 24.4. et 25.4.90.

8) Presse du 7.10.91.

9) Lib., 12.11.94; presse des 15.11, 22.11 et 25.11.94; JdG, 17.11.94; NQ, 14.11 et 21.11.94; 24 Heures, 13.12.94.

10) 24 Heures, 2.11.94; Lib., 12.11.94; presse du 22.11.94.

11) Presse des 13.2, 15.2, 2.3, 5.3, 12.3 (ministres des transports des Quinze), 16.3, 28.3, 2-6.4 et 16-18.4.96; Lib. et Express, 22.2, 7.3 et 27.3.96; NQ, 4.3.96; Bund, 8.3.96; 24 Heures, 18.3, 25.3 et 25.4.96; NLZ, 23.3.96; NZZ, 30.3 et 20.4.96; TA, 9.4.96; JdG, 23.4.96.

12) FF, 1997, IV, 334 ss.; presse des 18.2, 21.4, 6.5, 30.5, 31.5, 4.6, 5.6 et 9.6.97; 24 Heures, 3.3, 6.5, 10.5 et 2.6.97; SGT, 8.4 et 20.5.97; NZZ, 21.4, 30.4 et 12.5.97; JdG, 28.4.97; NLZ, 29.4 et 7.5.97; AZ, 3.5 et 24.5.97; SZ, 10.5.97; TW, 21.5.97; Lib., 24.5 et 6.6.97; NF, 28.5.97.

13) 24h, 25.1 et 4.4.00; LT, 17.2.00; NZZ, 17.2.00; TA, 18.3.00

14) BaZ et 24h, 15.5.00; Bund, 1.4 et 17.4.00; 24h, 7.4.00; LT, 3.5.00; Lib., 17.4.00; TG, 16.5.00

15) LT, 27.1.01.27; LT, 8.2.01.29; Presse du 24.1.01.26; Presse du 29.1.01.28

16) Communiqué de presse de l'OFEPF du 4.7.03; communiqué de presse de l'Office fédéral de la culture du 17.7.03; NZZ et LT, 22.1 et 5.6.03; NZZ, 27.1.03; LT et TA, 4.6.03; presse du 4.12.03.

- 17) FF, 2005, p. 4891 ss.; FF, 2005, p. 2536 ss.; 24h, 1.4.05.; presse du 15.4 au 6.6.05.; presse du 9.5.05; LT, 12.5.05.; Engeli, Isabelle / Tresch, Anke, Analyse VOX des votations fédérales du 5 juin 2005, Genève et Berne 2005.
- 18) Bund, 15.3.06 ; 24h, 16.3.06; TG, 16.3.06; Lib. et LT, 17.3.06; LT, 25.3.06; presse du 13.7.06; Exp., 10.8.06.
- 19) Presse du 27.9.06.
- 20) Bulletin officiel Conseil des Etats 17.03.2014
- 21) Presse du 29.6.92.
- 22) Presse des 25.2, 4.3 (évêques suisses), 21.3 (GSsA), 9.5 (ASIN), 16.5 (SSO), 8.6 (Denner) et 13.6.94; NZZ, 19.3.94 (associations caritatives); VO, 14.4.94 (POP/PdT); NQ, 18.4.94 (UDC); 24 Heures, 4.5.94 (Ligue vaudoise); JdG, 13.6.94 (PRD; PDC; PS; PLS; AdI; Verts); NQ et JdG, 6.6.94 (budgets de la campagne).
- 23) FF, IV, 1994, p. 93 ss.; Presse des 27.5, 29.6, 26.8 (prises de positions) et 24.9.94. Il est à relever que l'ASIN ne s'est déclarée en faveur des accords du GATT qu'au mois de décembre: NZZ, 20.12.94.
- 24) Presse du 2.1 et du 8.1.02.